

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	8
	votants	10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Eric DOURNON et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Objet : Rénovation et à la requalification de la résidence de tourisme Les Hauts de la Drayre : Programme et attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Par une délibération en date du 7 octobre 2022, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de lancer une consultation visant la recherche d'un groupement de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la requalification des Hauts de la Drayre.

Cette délibération précisait que ce marché sera passé en application des dispositions de l'article R.2124-3 3°) du code de la commande publique relatives à la procédure avec négociations. Cette procédure prévoit une organisation de la consultation en deux temps :

- un premier temps dit de candidature à l'issue duquel un nombre limité de candidats est sélectionné ;
- un second temps dit de l'offre, lors duquel les candidats retenus à l'issue de la première phase visitent les lieux et sont reçus afin de présenter leurs expériences et motivations.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 11 novembre 2022 au JOUE, au BOAMP et aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné et mis en ligne sur le profil acheteur de la Commune.

Pour la phase candidature, les date et heure limites de dépôt des offres ont été fixées au 9 décembre 2022 à 12h00. Les critères de jugement des candidatures ont été arrêtés ainsi :

- Qualification et qualité de l'équipe candidate au regard du projet
- Pertinence et qualité des références fournies.

24 dossiers de candidatures ont été déposés dans les délais impartis. Conformément aux dispositions du règlement de la consultation, après l'analyse des dossiers reçus, 5 équipes ont été retenues pour déposer un dossier en phase offre :

- Arcane Architectes avec 6 bureaux d'études associés
- Patriarce avec 1 bureau d'étude associé
- Stella avec 4 bureaux d'études associés
- Studio Arch avec 4 bureaux d'études associés
- Tectoniques avec 2 bureaux d'études associés

Pour la phase offre, les date et heure limites de dépôt des offres ont été fixées au 20 février 2023 à 10h00. Les critères de jugement des offres ont été arrêtés ainsi :

- Prix des prestations à hauteur de 40% de la note finale
- Valeur technique à hauteur de 60% de la note finale

Après analyse des offres et audition des candidats conformément aux termes du règlement de la consultation – phase offre, la Commission d'appel d'offres réunie le 10 mars 2023 à 18h30 a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la requalification des Hauts de la Drayre au groupement dont Arcane Architecte est le mandataire.

Le rapport d'analyse des offres est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- DECIDE d'arrêter le programme de requalification de la façon suivante :
  - o Affectation des bâtiments A, B et C des Hauts de la Drayre à un usage de Résidence de Tourisme, pouvant intégrer une dimension de modularité favorisant la diversification touristique (accueil de courts séjours, ouverture sur les ailes de saison et en intersaisons, accueil de public divers : public familial, tourisme d'affaires, sportifs...)
  - o Affectation du bâtiment Rif Fontan à un usage de services associés au pôle d'hébergements touristiques Hauts de la Drayre – Dôme des Rousses permettant d'assurer leur classement 4\*
- DECIDE de lancer une mission de programmation visant la transformation de la Résidence Le Dôme des Rousses en Hôtel ou résidence hôtelière
- CONFIRME la décision de la Commission d'appel d'offres du 10 mars 2023 d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la requalification des Hauts de la Drayre au groupement dont Arcane Architecte est le mandataire pour un montant de 980 400 € HT
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2313 des budgets communaux 2023 à 2026
- DONNE à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature des marchés à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 13/03/2023

Le Maire  
Yves GENEVOIS



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VAUJANY MAIRIE  
Utilisateur : BARD Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	03_100323_10
Objet :	<b>Rénovation et à la requalification de la résidence de tourisme Les Hauts de la Drayre : Programme et attribution du marché de maîtrise d'œuvre</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-10 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.1 - Délibérations relatives à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics
Identifiant unique :	038-213805278-20230310-03_100323_10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 038-213805278-20230310-03_100323_10-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 03-100323-10.pdf Nom métier : 99_DE-038-213805278-20230310-03_100323_10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	595.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 mars 2023 à 11h06min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 mars 2023 à 11h06min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 mars 2023 à 11h06min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 mars 2023 à 11h16min38s	Reçu par le MI le 2023-03-13